



info

Schaerbeek

Bulletin bi-mensuel d'information communale • 06/02/2005 - N° 02
Tweemaandelijks gemeentelijke informatieblad • 06/02/2005 - N° 02
Produit et distribué par - geleverd en verdeeld door



Actualités ■ Actualiteit

LA BAISSE DE LA CRIMINALITE A SCHAERBEEK EN QUATRE RAISONS

Ces trois dernières années, Schaerbeek a vu baisser la criminalité sur son territoire de 21,3 %. Etat des lieux avec David Yansenne, Commissaire de Police Divisionnaire et chef de zone et Bernard Clerfayt, Bourgmestre de Schaerbeek et Président de la zone de police Bruno (Bruxelles-Nord).

Nathalie Toillon – 21,3 % de baisse en trois ans, c'est un chiffre record !
Bernard Clerfayt – Et comment ! La police travaille de manière particulièrement efficace. A Schaerbeek, la réforme de la police porte clairement ses fruits : plus de présence sur le terrain, plus de policiers dans la rue. Loin de moi, l'idée de prétendre que tout est parfait. Le travail qui reste à fournir est énorme. Et je suis sûr que certains d'entre nous ont encore des raisons de se plaindre !

David Yansenne – La police de proximité : c'est travailler en accordant une attention prioritaire aux préoccupations des citoyens. C'est surtout et avant tout, une police qui est territorialisée et décentralisée. Aujourd'hui, on a 5 commissariats répartis sur l'ensemble des trois communes : Schaerbeek, Saint Josse et Evere. Et dans ces 5 commissariats : on retrouve un service d'intervention et de garde, un service jeunesse, un service de recherche judiciaire, un service d'agents de quartier, un service de lois sociales et environnement et un service de circulation.



Le Bourgmestre / De Burgemeester
Bernard Clerfayt

Les bonnes nouvelles n'arrivent jamais seules !

Alors que nous annonçons une diminution de la criminalité de plus de 21,3 % en trois ans (voir article ci-dessous), que nos finances relèvent la tête, que les investisseurs et les habitants reprennent le chemin de Schaerbeek, que les rénovations s'accélèrent et que nos équipes de propreté se mobilisent dans nos rues, le Gouvernement de la Région bruxelloise vient de nous accorder un nouveau contrat de quartier. Plus de 10 millions € pourront ainsi être réinvestis dans un périmètre encore à définir (Lehon-Josaphat-Kessels) pour revitaliser les quartiers, les îlots, réaménager des espaces publics, créer ou rénover des logements, des infrastructures de proximité, mener de nouvelles initiatives sociales...

Répondant ainsi aux demandes incessantes de la majorité communale et aux vœux de la population, les autorités reconnaissent le dynamisme qui nous habite. En avant toute.

Goed berichten komen nooit alleen !

Nu wij een daling van de criminaliteit van meer dan 21,3 % meedelen (zie het artikel hieronder) en onze financiële toestand aan de beterhand is, dat investeerders en de bewoners terug de weg naar Schaarbeek nemen, dat de renovaties in belangrijke mate zijn toegenomen en dat onze teams van de dienst Netheid zich mobiliseren in onze straten, heeft de Regering van het Brussels Gewest ons een nieuw Wijkcontract toegestaan. Meer dan 10 miljoen € zullen zo terug geïnvesteerd worden in een nog te bepalen omtrek (Lehon-Josafat-Kessels), ook, om de wijken te doen heropleven alsook de eilandjes, de heraanleg van de openbare ruimten, nieuwe woningen op te richten of te renoveren, nabijheidsinfrastructuren en nieuwe sociale initiatieven te ondernemen.

Door zo aan de onophoudelijke vragen van de gemeentelijke meerderheid en aan de wensen van de bevolking te beantwoorden herkennen de bevoegdheden het dynamisme dat in ons aanwezig is.

N.T. – Plus précisément, quels sont les éléments qui ont fait la différence et qui contribuent à cette baisse ?

D.Y. – Il y a quatre aspects à prendre en considération. Premièrement, **la présence sur le terrain et l'organisation de l'intervention** avec des gens qui connaissent leur territoire .

Suite à la réforme, on est passé de 4 patrouilles à 9 patrouilles quotidiennes minimum. Nous avons également deux patrouilles zonales qui s'occupent notamment de l'anti-banditisme (plusieurs attaques à main armée ont d'ailleurs été prises en flagrant délit). Il s'agit d'offrir une réaction rapide et proportionnée à chaque problème posé comme défini dans le plan zonal de sécurité.



LA BAISSÉ DE LA CRIMINALITÉ A SCHAEERBEEK EN QUATRE RAISONS

(suite page 1)

N.T. – Le plan zonal de sécurité ?

B.C. – C'est un document qui décrit les objectifs à atteindre chaque année. Il concerne des domaines très divers : la lutte contre la traite des êtres humains ; la lutte contre les vols dans les véhicules ; la circulation routière sûre et durable ; la rue de Brabant ; le développement de la police de proximité.

N.T. – Voilà donc déjà un élément significatif qui contribue à diminuer la criminalité. Quels sont les autres ?

D.Y. - Un deuxième aspect à souligner concerne les **opérations proactives** : nous prenons l'initiative et n'attendons pas de réagir à une infraction. Ces opérations sont de deux sortes : sécurisation pure (barrages routiers, contrôle,...) et des opérations de sécurisation dans le cadre du plan zonal de sécurité. Tous les jours, on mène des opérations de sécurisation dans des matières très variées : les contrôles alcotest, les campagnes " pétards " lors des fêtes de fin d'année où l'on s'assure du respect des interdictions tant sur la voie publique que dans les commerces, on intervient aussi dans les cas d'absentéisme scolaire en recherchant l'élève absent et en le raccompagnant à l'école..., etc.



" L'agent de quartier est un relais entre les citoyens et la police "

Le **travail judiciaire** accompli quotidiennement par nos services est également à souligner. Cela permet régulièrement de démanteler des bandes urbaines, en collaboration avec les gens qui connaissent le quartier c'est-à-dire les différents policiers qui travaillent en

permanence sur un même territoire. Une collaboration active avec ces agents permet en effet de regrouper toute l'information possible sur un quartier et facilite le retour au calme dans certains endroits.

B.C. – Outre ces éléments propres au travail policier, il ne faut cependant pas oublier tout le travail effectué par les différents dispositifs du Contrat de Sécurité et Prévention. Par exemple, les APS (assistant de prévention et de sécurité) dans leur uniforme mauve qu'on rencontre aux abords des écoles, sur les marchés, ou encore les gardiens de parc (en vert !) qui veillent, souvent en bons pères de famille, à l'entretien et à la sécurité de nos parcs. Pour ne citer qu'eux !

N.T. – Vous évoquiez les agents de quartier... parlons-en !

D.Y. - L'augmentation progressive des **agents de quartier** est en effet le quatrième aspect de cette baisse spectaculaire de la criminalité. On tourne aujourd'hui à 1 agent de quartier pour 3100 habitants. L'agent de quartier est un relais entre les citoyens et la police (voir l'interview d'Eric Leclercq, agent de quartier). Par exemple : suite à une opération réussie où la police arrête une bande responsable de vandalisme dans une rue, l'agent de quartier sera le relais idéal pour annoncer la nouvelle aux riverains. Car tout le monde ne lit pas la presse. D'autre part, régulièrement au contact de la population, l'agent de quartier recueille parfois des informations vitales au déroulement d'une affaire sur laquelle enquête la brigade judiciaire....

B.C. – En fait, grâce à l'augmentation du nombre de policiers, votée fin 2004 par le Conseil de police, nous disposerons bientôt de 19 agents de quartier supplémentaires. Sans oublier les 8 policiers qui viendront grossir l'effectif de la brigade canine et les 4 policiers qui seront affectés à la brigade équestre !

Cette augmentation du nombre de fonctionnaires de police signifie également à moyen terme, l'ouverture d'un nouveau commissariat, Place Colignon, dans l'hôtel communal.

N.T. – Existe-t-il des catégories de criminalité ou des zones dans lesquelles la baisse est plus sensible ?

D.Y. - De 2003 à 2004 : les baisses les plus spectaculaires concernent les vols de véhicules (-25%), les vols de véhicules à deux roues (-50%). Arrachage de sacs et à la tire sont aussi des catégories en baisse. Et ces résultats sont valables toutes zones confondues : on sent que cela va mieux, on le voit, il fait plus calme.

N.T. – - 21,3 % en trois ans.... et en 2005 ?

D.Y. – On croise les doigts ! En tout cas, on se donne les moyens de continuer notre effort : nous comptons ouvrir le commissariat 5/Nord, 24h/24h dans les premiers mois de l'année. Actuellement, il a une patrouille 24h/24 mais le commissariat et donc le service d'accueil et de traitement judiciaire ne fonctionnent tous les jours "que " de 7h00 à 22h00.

B.C. – Une autre initiative particulièrement prometteuse est l'installation de caméras de surveillance sur tout le territoire communal. Elles pourront être fixées sur n'importe quel poteau en fonction des besoins de surveillance policière. Mais rassurez-vous : toutes les précautions ont été prises afin de ne pas entraver la vie privée des personnes ! ".



Bernard Clerfayt et David Yanssen : " A Schaerbeek, la réforme de la police porte clairement ses fruits : plus de présence sur le terrain, plus de policiers dans la rue "

N.T. – Et la cellule Brabant, toujours d'actualité en 2005 ?

B.C. – Oui, certainement ! Il y a un an, suite à une demande des commerçants, nous avons chargé la police de réfléchir à une façon d'intervenir dans le quartier de la rue de Brabant, de manière régulière. Le résultat fut la création de la cellule Brabant, sur fonds propres communaux. La rue de Brabant méritait un tel projet. Elle fait déjà l'objet d'une rénovation urbaine d'envergure. Et tout le dynamisme de ce quartier ne pouvait que bénéficier d'un accroissement de la sécurité pour les commerçants, leurs clients, les riverains et les touristes qu'on y croise !

TEMOIGNAGE

ERIC LECLERCQ, PROFESSION : AGENT DE QUARTIER

Disponible, accessible et de bonne volonté, l'agent de quartier est l'interlocuteur privilégié de nombreux habitants. A force de le voir déambuler dans les rues, on s'habitue à lui et on le voit davantage comme un ami que comme un policier. Mais policier, il le reste quand il s'agit de faire cesser les pétarades d'un groupe de jeunes ou trancher dans un conflit de voisinage.

Eric Leclercq, agent de quartier depuis 4 ans témoigne aujourd'hui.

"Dans la semaine, on me voit partout"

Mon trajet dépend un peu du nombre de pièces administratives qu'il y a à traiter. Si j'ai beaucoup de constatations de domicile ou d'enquêtes à faire dans un quartier, je tournerai plutôt dans ce quartier-là et patrouillerai dans les autres rues le lendemain. Je ne peux évidemment pas faire les 44 rues de ma tournée tous les jours.

Les gens disent "ah, voilà l'agent de quartier, c'est bon, on va s'arranger avec lui..."

Je connais bien les habitants de mon quartier. C'est pourquoi, quand il y a un conflit et que la patrouille de police est sur place, je prends parfois le relais car, comme je connais les protagonistes, je sais comment les calmer et résoudre le conflit. Mais parfois, je me contente de constater une situation ou un problème

éventuel hors de mes compétences et de faire un rapport. Par exemple : si, lors d'une de mes patrouilles, je repère des seringues usagées ou du matériel de toxicomanes, je le signale au service concerné.

Quand je patrouille, je rencontre une foule de gens...

Il m'est déjà arrivé de m'asseoir cinq minutes sur un banc avec une dame âgée, histoire de discuter un peu. C'est l'occasion par excellence d'entendre ses plaintes, ses craintes et la rassurer. C'est aussi l'occasion de recueillir des informations très importantes sur le quartier : mouvements suspects de voitures ou de gens, voisins absents depuis longtemps, etc. Etre à la source de l'information car les gens n'ont pas toujours le réflexe d'aller au commissariat pour relater quelque chose qui leur semble étrange. C'est ça, être proche des habitants.

Je crois que ce qui fait la différence aussi, c'est que quand j'ai résolu un petit problème, j'en avertis les gens concernés. Ainsi, ils voient qu'on pense à eux. Ils sont moins seuls et se sentent peut-être plus en sécurité....

C'est vraiment un super boulot ! ■

LES MINI-ENTREPRISES A SCHAERBEEK... UN GRAND PROJET

A l'occasion de leur Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 17 février à Schaerbeek dans la Salle des Mariages (de 18 à 22h), les Echevins Etienne NOËL (Economie) et Jean-Pierre VAN GORP (Travaux Publics), vous proposent de découvrir et d'acheter les créations des Mini-Entreprises bruxelloises.

Le mouvement Jeunes Entreprises a vu le jour aux Etats-Unis et a été introduit en Belgique en 1976. La Fédération Européenne, instituée en 1977, regroupe une quinzaine de pays et organise chaque année un congrès européen, occasion pour les jeunes entrepreneurs des pays membres d'exposer et de vendre leurs produits, de confronter également leurs expériences.

Créer une Mini-Entreprise, c'est l'occasion pour une quinzaine de jeunes de 16 à 25 ans de se plonger dans le monde des affaires en montant leur pro-

pre entreprise, calquée sur le modèle des sociétés par actions, pendant une année (choix du produit, fabrication et vente).

But de l'opération : développer l'esprit d'initiative, le sens des responsabilités et la créativité, apprendre à travailler en équipe et à dégager un consensus. Rendez-vous jeudi 17 février 2005, de 17h00 à 21h00, à l'Hôtel Communal de Schaerbeek, Hall des Echevins. ■

Info : 02 244 70 02.

LES MINI-ENTREPRISES BRUXELLOISES

**exposent à l'Hôtel Communal
de Schaerbeek dans le Hall des Echevins**



**Venez découvrir leurs réalisations !
Celles-ci seront vendues à cette occasion.**

**Avec le soutien de la Commune de Schaerbeek
Etienne NOEL, Echevin de l'Economie et de l'Emploi
Jean-Pierre VAN GORP, Echevin des Classes Moyennes**

LE SCHAERBEEK INFO NOUVEAU EST ARRIVE !

Votre Schaerbeek-Info est revenu, tel que vous l'aimiez... La formule précédente trahissait l'inconfort du plan de redressement des finances communales. Cette fois, c'est la reprise et un journal tout à nous, les Schaerbeekois. Vous le trouverez deux fois par mois dans votre boîte aux lettres. Notre objectif est de vous informer aussi largement que possible. Car l'information est un droit – votre droit. En renouant avec la formule que vous avez connue jusqu'à la mi-2001, l'ambition n'est rien moins que de vous redonner le goût de ce journal de qualité. Nous vous y proposons, à chaque édition, trois pages d'actualité et un dossier en couleur sur deux pages, ainsi qu'un agenda reprenant événements, spectacles, conférences et expositions pur jus schaerbeekois. Et enfin, des brèves car l'information, ce n'est pas seulement les grands titres mais aussi tous les "petits" événements de la vie quotidienne. Vous y découvrirez aussi les initiatives de la société civile, les associations, les groupements de citoyens. Car la Commune n'est pas seule à avoir des idées. Refléter fidèlement cette activité, c'est un sérieux défi. Mais le passé prouve qu'on peut le relever. A vous d'y contribuer : groupements, associations, organisateurs d'événements... Vos infos publiées dans nos pages montreront clairement que Schaerbeek est une commune bien vivante. La rédaction les attend avec grand intérêt. Jean-Pierre Vantighem, Président de l'asbl Schaerbeek Info

DE NIEUWE SCHAARBEEK INFO IS ER !

U ontvangt hem tweemaal per maand in jullie brievenbus. U ontdekt er alle initiatieven in genomen door de burgerlijke maatschappij, de verenigingen, de groeperingen van burgers. Groeperingen, verenigingen, organisators van evenementen ...aan U om mee te werken. Uw informatie gepubliceerd in onze pagina's, zal aantonen dat Schaarbeek een gemeente is ...vol energie. De redactie wacht op Uw informatie met een duidelijke interesse.

DEMANDER UN PERMIS D'URBANISME ? QUAND, POURQUOI, COMMENT...



Etre propriétaire d'une maison, d'un immeuble ou d'un terrain ne permet pas d'y faire tous les travaux que l'on souhaite.

Il existe des règles d'urbanisme ; elles permettent de gérer et préserver notre cadre de vie. Cette gestion se fait essentiellement à travers la délivrance des permis d'urbanisme. Ceux-ci sont obligatoires pour de nombreux travaux allant de la construction ou transformation d'immeubles aux changements d'affectation et d'utilisation, en passant par le réaménagement d'espaces extérieurs (jardins, cours, espaces publics, etc.), la modification du nombre de logements ou l'abattage d'arbres. Ces autorisations sont encadrées par des réglementations très strictes aux noms barbares (PRAS, PPAS, RRU, RCU) que seuls les fonctionnaires spécialisés et les professionnels avertis maîtrisent totalement.

Il est donc hautement recommandé de vous renseigner sérieusement avant d'entreprendre tous travaux.

Vous trouverez ici les informations de base qui vous mettront en garde contre des difficultés potentielles, souvent méconnues du simple citoyen.

Je m'en rends pleinement compte : les procédures et règlements urbanistiques apparaissent parfois comme trop restrictifs et bureaucratiques. Pourtant leur objectif est bien de protéger la qualité de notre environnement et de permettre le développement harmonieux des quartiers. Mon souci permanent est de veiller à ce que, tout en appliquant strictement les lois et règlements, la gestion de l'urbanisme reste humaine, juste et pragmatique.

N'hésitez pas à nous contacter pour une meilleure compréhension des règles que nous vous résumons ci-dessous.

Christine SMEYSTERS, Echevine de l'Urbanisme.

QUELS TRAVAUX NÉCESSITENT UN PERMIS ?

La réponse est simple : la plupart des travaux ou des changements d'utilisation !

En voici les grandes lignes :

- construction ou modification de volumes extérieurs (par ex. création ou rehausse d'annexes, création de lucarnes, rehausses de toitures, vérandas, etc...)
- modifications internes touchant à la structure du bâtiment (par ex. percement d'ouvertures dans des murs porteurs)
- modification d'ouvertures visibles de l'espace public (par ex. transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, percement d'une porte de garage, etc.)
- modification de l'aspect des bâtiments : châssis, portes, ferronneries, corniches, éléments décoratifs, etc.
- modification partielle ou totale du revêtement de façade (par ex. pose ou enlèvement d'un enduit, pose de carrelage ou de briquettes, mise en peinture).
- modification du nombre de logements (par ex. création d'appartements dans une maison unifamiliale, création d'un logement supplémentaire dans un grenier ou dans un demi sous-sol, etc.)
- modification de l'usage en tout ou en partie d'un bâtiment (par ex. affectation d'un arrière-bâtiment en logement, d'un ancien commerce en logement, etc.)
- abattage d'arbres de plus de 40 cm de circonférence (à 1,50 m du sol) et de 4 m de haut
- modification de l'usage d'un espace de jardin (par ex. création d'une terrasse de café, d'aires de stationnement, etc.)
- modification d'un jardinet de façade (par ex. revêtement de sol, murets, grilles, etc.)
- pose d'antennes paraboliques visibles de l'espace public ou de + de 80 cm de diamètre
- pose d'enseignes commerciales non conformes aux prescriptions du Règlement Régional d'Urbanisme

MAIS QU'EST-CE QUI NE NÉCESSITE PAS DE PERMIS ?

Peu de choses. En voici quelques exemples concrets :

- Les modifications de baies en façade arrière (sans modification de volume et sans travaux structurels, comme par exemple la pose d'une poutre ou d'une colonne)



Les portes d'entrée de nos maisons constituent des éléments essentiels du paysage urbain. Ci-dessus, un bel exemple d'une rénovation dans les règles de l'art, dans le respect de tous les éléments architecturaux.

- Les modifications intérieures qui ne touchent pas à la structure du bâtiment et n'entraînent pas de perte d'habitabilité (par exemple qui ne créent pas de pièce de vie sans éclairage naturel)
- Les changements d'utilisation de pièces à l'intérieur d'une même fonction (par exemple, l'extension d'un logement existant sous les combles, l'utilisation d'une chambre en séjour ou inversement)
- Les réparations ou remplacements à l'identique (le changement de matériau est toléré tant qu'il n'y a pas une modification significative de l'aspect)
- Les abris de jardin de moins de 9 m²
- Les antennes paraboliques de moins de 80 cm de diamètre, non visibles de la rue
- Les enseignes commerciales conformes au Règlement Régional d'Urbanisme

LA RÉPRESSION DES TRAVAUX ILLICITES

Si un permis est nécessaire, il faut attendre de l'avoir obtenu avant d'entamer les travaux.

4 contrôleurs de l'urbanisme sillonnent en permanence les rues de la commune. Lorsqu'ils sont amenés à constater des travaux illicites déjà réalisés ou en cours, ils dressent un procès-verbal qui est transmis au Parquet du Procureur du Roi. Le propriétaire doit alors soit remettre les lieux dans leur état d'origine, soit introduire une demande de permis d'urbanisme pour tenter de régulariser la situation. Il lui en coûte néanmoins au minimum 500 € de frais administratifs supplémentaires.

Même si un permis est délivré, ce permis imposera peut-être d'apporter des corrections importantes aux travaux réalisés. Mais le permis peut être simplement refusé ce qui impliquera de revenir à la situation d'origine. Inutile de dire que ces situations peuvent être financièrement et humainement lourdes de conséquences ...

Par contre, si vous réalisez que vous, ou un propriétaire précédent, avez effectué des travaux sans autorisation, vous avez la possibilité de demander un permis d'urbanisme en régularisation. Si aucun P.V. n'a été dressé au moment où vous introduisez la demande, les 500 € ne vous seront pas réclamés.

SI VOUS ACHETEZ UN BIEN IMMOBILIER, GARE AUX INFRACTIONS HÉRITÉES !

Il est fréquent que des personnes achètent un bien de bonne foi, sans se rendre compte qu'il a fait, antérieurement, l'objet de transformations illicites.

Les apparences peuvent être trompeuses : par exemple, malgré la présence de plusieurs sonnettes ou de plusieurs compteurs tel bâtiment peut toujours n'être officiellement qu'une maison unifamiliale, vu qu'aucun permis d'urbanisme n'a autorisé la subdivision en appartements; telle belle véranda ou salle de bain peut avoir été faite " en catimini " ; telle jolie arrière maison, même habitée, peut n'être officiellement qu'un entrepôt ; etc.

Aux yeux de la loi pourtant, même si la situation est ancienne, l'infraction est toujours bien là. Et le nouveau propriétaire peut être obligé de régulariser la situation, voire de la corriger, le tout à ses frais. Les renseignements



© Photos dossier urbanisme

Une belle restauration des consoles sous une loggia : les matériaux d'époque ont été conservés et rénovés, la façade conserve son aspect original.

urbanistiques fournis au moment de la vente sont sommaires (même si depuis 3 ans l'administration communale communique aux notaires les éventuels PV d'infraction qui concernent les biens à la vente). En règle générale, les actes de vente stipulent seulement le contexte urbanistique général dans lequel se situe l'immeuble mais ils ne donnent aucune assurance sur la régularité détaillée du bien. Si le vendeur est normalement responsable de tout vice caché, les actes notariés s'empressent bien souvent de dégager le vendeur de toute responsabilité sur ce plan. Il est donc recommandé soit de se prémunir dans l'acte d'achat contre le risque d'infraction urbanistique cachée, soit de se renseigner auprès du Service communal de l'Urbanisme, si possible avec des éléments décrivant la situation réelle du bien (plans et/ou photos), pour essayer de détecter d'éventuelles infractions avant l'achat.

L'URBANISME, ÇA SE DISCUTE

Vous avez certainement déjà aperçu dans votre quartier des affiches rouges " d'avis d'enquête publique " (souvent d'une durée de 15 jours). Ces affiches vous informent qu'un permis comportant une dérogation importante ou touchant à un enjeu sensible est sollicité. Elles décrivent sommairement les travaux envisagés et invitent tous ceux qui le souhaitent à exprimer leur avis ou à demander à être entendus par la Commission de Concertation qui discutera de ce projet. La Commission de Concertation rassemble des fonctionnaires de la Commune et de la Région, sous la présidence de l'échevine de l'Urbanisme. Après avoir étudié le projet et entendu les observations éventuelles des uns et des autres, cette commission remet un avis consultatif sur base duquel la Commune et la Région décideront ensemble si le projet peut être accordé, doit être corrigé ou refusé.

Attention, si ces procédures sont particulièrement démocratiques, elles sont aussi lourdes et longues : il est fréquent qu'un PU prenne plus de 6 mois pour être délivré. Tenez-en compte dans votre planning.

LES ANTENNES PARABOLIQUES

Il est légitime de vouloir réceptionner les programmes diffusés par satellites. Il faut cependant éviter que la multiplication de paraboles ne défigure nos façades et nos rues. Beaucoup semblent ignorer que la pose d'une antenne parabolique en façade avant requiert un permis d'urbanisme. Depuis peu, les autorités publiques sont habilitées à faire retirer les antennes en infraction. Une campagne d'information suivie, si nécessaire, d'interventions concrètes, sera prochainement lancée quartier par quartier. A suivre...

PRENONS SOIN DE NOS CHÂSSIS

Les châssis de fenêtre et les portes d'entrée de nos maisons et immeubles constituent des éléments essentiels du paysage urbain et participent pleinement à la qualité de l'architecture. Le remplacement sauvage de ces éléments par d'autres, de mauvaises qualités et proportions, peut dévaloriser sérieusement un immeuble en lui enlevant sa cohérence et son " cachet ". Indirectement, cela contribue à dévaloriser le front de rue et le quartier.

N'oubliez pas que la modification des portes et châssis de fenêtres en façade avant nécessite l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme, contrairement à ce que laissent croire certains vendeurs de châssis.

N'est dispensé de permis d'urbanisme que le remplacement des châssis " à l'identique " ou qui respecte scrupuleusement les formes, divisions et aspect général des menuiseries licites. Si vous souhaitez éviter de devoir introduire une demande de permis, soyez par exemple attentifs au respect du cintrage éventuel de la traverse supérieure des châssis. Stipulez bien au vendeur que vous exigez un respect strict des formes et proportions du châssis d'origine. Demandez toujours, avant de passer commande, un plan précis avec mention des mesures.

Quel massacre qu'une porte d'entrée en plastique vaguement décorée de fausses moulures, dans la façade d'une belle maison schaarbeekoise ! Les anciennes portes d'entrées sont souvent élégamment ouvragées et participent pleinement du style de l'immeuble. La plupart du temps, elles sont comme " une façade dans la façade ". Aujourd'hui, il est difficile, et en tout cas très coûteux, de fabriquer des portes d'aspect et de qualité identiques aux portes d'origine. Donc, un entretien régulier et, éventuellement, des réparations locales sont de loin préférables, tant pour le cachet de votre immeuble que pour votre portefeuille. ■

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER:

- Permis d'urbanisme : 02/244 71 12
- Permis d'environnement : 02/244 71 14
- Commission de Concertation : 02/244 71 13
- Contrôle : 02/244 71 50
- Renseignements urbanistiques : 02 244 71 15
- Consultation des archives : 02/244 71 13
- Cabinet de l'Echevine de l'urbanisme : 02/244 70 04

christine.smeysters@schaerbeek.irisnet.be

EEN STEDENBOUWKUNDIGE VERGUNNING AANVRAGEN ? WANNEER, WAAROM, HOE...

Eigenaar zijn van een gebouw of een terrein betekent niet in dat men er alle werken mag op uitvoeren. Er bestaan stedenbouwkundige regels.

U zal in deze tekst de basisinformatie vinden die u moet sensibiliseren en ook op de hoogte brengen van de mogelijke problemen, vaak onderkend door de gewone burger.

Welke werken vereisen een vergunning ?

Het merendeel van de werken of de gebruikswijzigingen vereist voorafgaandelijk een stedenbouwkundige vergunning! Het is aangeraden om zich ernstig te bevragen alvorens werken aan te vatten.

De bestraffing van onwettige werken

Indien een vergunning nodig is, dan moet er worden gewacht op zijn aflevering alvorens de werken aan te vat-

ten. Wanneer de controleurs reeds uitgevoerde of aan de gang zijnde onwettige werken vaststellen, dan stellen zij een proces-verbaal op dat aan het Parket van de Procureur des Konings wordt overgemaakt. De eigenaar moet dan hetzij de plaatsen in hun oorspronkelijke toestand herstellen, hetzij een stedenbouwkundige regularisatieaanvraag indienen. Dat zal minimaal 500 Euros extra kosten. Indien geen p.v. werd opgesteld op het ogenblik van indiening van het dossier, dan zal geen 500 Euros extra dossierkost worden gevraagd.

Indien u een onroerend goed koopt, let dan op voor de verborgen overtredingen !

Het gebeurt regelmatig dat personen een goed kopen zonder te beseffen dat het vroeger onwettig verbouwd is geweest. Bijgevolg is het aangeraden hetzij zich te wapenen tegen de verborgen stedenbouwkundige inbreuken in de aankoopakte, hetzij zich te bevragen bij de gemeentelijke dienst Stedenbouw, indien mogelijk aan de hand van beschrijvende elementen van de bestaande toestand van het goed (plannen en/of foto's), teneinde mogelijke inbreuken op te sporen voor de aankoop.

Stedenbouw is een onderwerp van discussie

U heeft zeker al rode affiches van " berichten van openbaar onderzoek " in uw wijk opgemerkt. Zij geven een korte beschrijving van de geplande werken en nodigen al wie het wenst uit om zijn of haar mening naar voren te brengen of om te vragen om te worden gehoord door de Overlegcommissie die dit project zal bespreken.

De paraboolantennes

Velen blijken niet te weten dat de plaatsing van een paraboolantenne op de voorgevel een stedenbouwkundige vergunning vereist. Een informatiecampagne gevolgd door, indien nodig, concrete interventies zal binnenkort wijk per wijk worden opgestart.

Draag zorg van onze ramen

De vensterramen en de voordeuren van onze gebouwen vormen essentiële onderdelen van het stadslandschap en dragen volop bij tot de kwaliteit van de architectuur. Enkel de " identieke " vervanging van ramen of deze die strikt de vormen, de onderverdelingen en het algemene uitzicht van het wettelijke buitenschrijnwerk herneemt, is vrijgesteld van stedenbouwkundige vergunning. ■

WIJ ZIJN ER OM U TE HELPEN

- Stedenbouwkundige vergunning : 02/244 71 12
- Leefmilieuvergunning : 02/244 71 14
- Overlegcommissie : 02/244 71 13
- Inspectie : 02/244 71 50
- Stedenbouwkundige inlichtingen : 02/244 71 15
- Raadpleging archieven : 02/244 71 13
- Kabinet van de schepen van Stedenbouw : 02/244 70 04

christine.smeysters@schaerbeek.irisnet.be

EXPOSITION

Du 16 février au 5 mars 2005, MATIERES : 2 regards contemporains sur la matière. Chantal BORREMANS / Damien FERRE. Du mardi au vendredi de 9h à 16h. Jeudis de 9h à 19h. Samedi 5 mars 2005 de 10h à 13h, en présence des artistes. A l’Hôtel communal de Schaerbeek, Salle du Musée, Place Colignon, 1030 Bruxelles. Pour tout renseignement : Stéphane Casielles / Nancy Casielles, Maison des Arts. Tél : 02/218 79 98, scasielles@schaerbeek.irisnet.be. A l’initiative de Georges Verzin, Echevin de la Culture

TENTOONSTELLING

Van 16 februari tot 5 maart 2005, ONDERWERPEN : 2 hedendaagse visies over het onderwerp. Chantal BORREMANS/ Damien FERRE. Van dinsdag tot vrijdag van 9u tot 16u. De donderdagen van 9u tot 19u. Zaterdag 5 maart 2005 van 10u tot 13u, in aanwezigheid van de kunstenaars. In het gemeentehuis van Schaarbeek, Museumzaal, Colignonplein, 1030 Brussel. Voor inlichtingen : Stéphane Casielles / Nancy Casielles, Huis der Kunsten. Tel : 02/218 79 98, scasielles@schaarbeek.irisnet.be. Op initiatief van Georges Verzin, Schepen van Cultuur

THEATRE

Du 8 février au 26 février 2005, à 20h30, RENE BIZAC a carte blanche. TARTARE ou le chœur des morts : poésie, humour et cruauté dans un spectacle orchestré par Manu Mathieu. Les vendredis et samedis à 22h45, après "Tartare", des créateurs complices proposent leur vision de l’univers de Bizac. Au programme : danse contemporaine, théâtre et vidéo. Au Théâtre de la Balsamine, avenue Félix Marchal 1, 1030 Bruxelles. Réservations : 02/735 64 68.

LECTURE

Le 12 février 2005 à 17h30, " FRANCOIS MAILLIOT " de René Bizac. Comédiens : Agnès Guignard, Saïd Bahaïd, Brahim Waabach, Philippe Vauchel, Benoît Verhaert. Le 18 février 2005 à 17h30, " LUMIERES DE FEMMES " de Patrick Grégoire Au Théâtre de la Balsamine, avenue Félix Marchal 1, 1030 Bruxelles. Réservations : 02/735 64 68.

CAFE-THEATRE

Samedi 19 février 2005, 21h30, REPLAY. Deux filles et quatre garçons chantent, tout en tissant la trame instrumentale de chansons récentes et déjà connues. Un répertoire jeune. A l’Os à moëlle, avenue Emile Max 153, 1030 Bruxelles. Réservations souhaitables : 02/216 25 68.

MUSIQUE

Vendredi 18 février 2005 à 20h30, concert a cappella du " CHŒUR POLYPHONIA DE BRUXELLES". Musiques d’Europe : Verdi, Grieg, Grieg, Dvorak, Sibelius, Poulenc, Nees, etc. Soprano solo : Barbara Menier, sous la direction de Denis Menier. Dans la salle des Mariages de l’Hôtel communal de Schaerbeek. Place Colignon, 1030 Schaerbeek. Réservation obligatoire : service de la Culture : 02/218 79 98. Participation aux frais : 7 euros

MUZIEK

Vrijdag 18 februari 2005 om 20u30, a cappellaconcert van het “POLYPHONIAKOOR VAN BRUSSEL”. Europese muziek : Verdi, Grieg, Dvorak, Sibelius, Poulenc, Nees, enz... Sopraan solo : Barbara Menier, onder de leiding van Denis Menier. In de Trouwzaal van het Gemeentehuis van Schaarbeek. Colignonplein, 1030 Schaarbeek. Verplichte reservering

SENIORS

Dimanche 6 février 2005 : DINER DANSANT à Terdelt, Centre sportif Terdelt. Jeudi 10 février 2005 : ANNIVERSAIRE GOURMET dans les deux centres Pater Baudry. Centre Pater Baudry 1, square Prévost Delaunay 107, 1030 Bruxelles. Téléphone : 02/215 40 96.

Centre Pater Baudry 2, rue Charles Meert 33, 1030 Bruxelles. Téléphone : 02/245 90 71. Dimanche 20 février 2005 : DINER DANSANT à Terdelt, Centre sportif Terdelt

SENIOREN

Zondag 6 februari 2005 : DINER DANSANT te Terdelt, Sportief centrum Terdelt Donderdag 10 februari 2005 : Gourmetverjaardag in de twee Pater Baudry centra. Centrum Pater Baudry 1, Prevost Delaunaysquare 107, 1030 Brussel. Telefoon : 02/215 40 96 Pater Baudry centrum 2, Charles Meertstraat 33, 1030 Brussel. Telefoon: 02/245 90 71. Zondag 20 februari 2005 : DINER DANSANT te Terdelt, Sportief centrum Terdelt

DANSE

Dimanche 6 février 2005 : LES DIMANCHES DE LA DANSE. Au programme, DEUX CONCERTS DANSES, en compagnie du Barcelonais Salva Sanchis et du Brésilien Claudio Bernardo. Dimanche 13 février 2005, LES DIMANCHES DE LA DANSE. Au programme, LA DANSE DES MOTS: " Infinite Temporal Series " et " le Danseur et le Roi ", deux spectacles rappelant les liens qui unissent la danse au texte. Aux Halles de Schaerbeek, rue Royale Sainte Marie 22a, 1030 Bruxelles. Téléphone : 02/218 21 07 ou www.halles.be.

DANS

Zondag 6 februari 2005 : DE DANSZONDAGEN. Op het programma, TWEE CONCERT-DANSEN, in gezelschap van de Spanjaard Salva Sanchis en de Brazilianer Claudio Bernardo Zondag 13 februari 2005, DE WOORDEN-DANS : " Infinite Temporal Series " en " de Danser en de Koning ", twee voorstellingen waarin herinnert wordt aan de band die de dans aan de tekst verenigt. In de Hallen van Schaarbeek, Koninklijke Mariastraat 22a, 1030 Brussel. Telefoon : 02/218 21 07 of www.halles.be

ENFANTS

Tous les premiers dimanches du mois de 10h30 à 11h30, HISTOIRES EN LANGUE DES SIGNES POUR BAMBINS SOURDS ET MALENTENDANTS, de 0 à 4 ans et de 4 à 8 ans. A la Bibliothèque de Schaerbeek, Chaussée de Helmet 272, 1030 Bruxelles. Tél : 02/242 68 68

CONFERENCE

Mardi 15 février à 20h00, " LES MYSTERES DE BRUXELLES " de l’an 1000 à la seconde guerre mondiale par Daniel-Charles LUYTENS. Salle des Mariages de l’Hôtel communal, Place Colignon, 1030 Schaerbeek. Le caricaturiste MOORE saisira les moments forts de la soirée. Entrée gratuite, réservation souhaitée du lundi au vendredi de 8h00 à 15h30. Cabinet de l’Echevin Bernard GUILLAUME –Tél. 02/244.70.32 ou par email : bguillaume@schaerbeek.irisnet.be. Une initiative de Bernard CLERFAYT, Bourgmestre et Bernard GUILLAUME, Echevin de l’Etat Civil,de la Population et des Conférences d’Intérêt Général.

ATELIERS

Au Centre culturel de Schaerbeek, 91/93 Rue de Locht – 1030 Bruxelles.Tél : 02/245 27 25, www.culture1030.be

CAPOEIRA : Initiation à la capoeira (dances, jeux, musiques, art martial et chants sacrés du Brésil). Gratuit. Inscriptions sur place (tél : 0484/06 29 79), lundi de 19h30 à 21h, mercredi de 16h45 à 18h. 1030 IMPROS : MATCHS d’IMPROVISATION. Improvisations théâtrales avec un groupe enfants et un groupe adolescents/adultes. En collaboration avec la FBIA. Les mercredis de 15h00 à 16h30 et les jeudis de 14h00 à 17h00. INFORMATIQUE : Les cours ont pour but de mettre les participants à l'aise face aux programmes d'aujourd'hui. Comprendre la logique de base de windows et en fonction de l'élève, personnalisation du niveau du cours.

Tous les mercredis de 12h30 à 13h30 adultes et de 13.30h à 14h30h enfants et débutants. (1 €/h) PERCUSSIONS DJEMBE : Atelier animé par Nathalie Vanderheyden, tél: 0478/620 501. Mercredi de 18h30 à 20h (niveau moyen) et de 20h à 21h30 (débutants) et jeudi de 18h30 à 20h (débutants) et de 20h à 21h30 (niveau avancé). <http://www.percutattoo.be> PHOTO ET VIDEO : cours de prise de vue et labo noir et blanc. Animé par Samir Tabib. Photo: Tous les lundis de 17h30 à 19h. Vidéo de 19h00 à 22h00. TANGO ARGENTINO : Animé par Eugenia Ramirez, danseuse professionnelle argentine et pédagogue du tango (tél : 0486/960 133). Pour tous. Plus d’info : 0486/960133. eugenia-ramirezmiro@hotmail.com. Lundi de 21h00 à 22h30 et le mardi de 19h30 à 22h30. GYM : Lundi de 14h à 15h senior, lundi de 18h à 19h autres, Ahmet Bozok (02/546 15 70) TAI CHI : lundi de 15H à 16H (02/546 15 70) Initiation à la danse traditionnelle Rwandaise mixte : cette danse allie à la fois grâce et souplesse; une autre façon de garder la forme. Jeudi de 18h à 20h30. Louis: 0479/659 429. YOGA : Cours donnés le mardi de 17h45 à 18h45 par Jany Dupire (02/546 15 70)

ATELIERS

In het Cultureel centrum van Schaarbeek, 91/93 de Lochtstraat 91/93 – 1030 Brussel. Tel : 02/245 27 25, www.culture1030.be

CAPOEIRA : Initiatie tot de capoeira (dansen, spelen, muziek, gevechtssporten en heilige Braziliaanse gezangen). Gratis. Inschrijvingen ter plaatse (tel : 0484/06 29 79), maandag van 19u30 tot 21u, woensdag van 16u45 tot 18u. 1030 IMPROS : IMPROVISATIEWEDSTRIJDEN. Theatrale improvisaties met een groep kinderen en een groep adolescenten/volwassenen.

In samenwerking met de FBIA. De woensdagen van 15 u tot 16u30 en de donderdagen van 14u tot 17u. INFORMATICA: Het doel van de lessen is de deelnemers op hun gemak te stellen tegenover de huidige programma’s De basislogica van windows begrijpen en in functie van de leerling, het verpersoonlijken van het lesniveau. Alle woensdagen van 12u30 tot 13u30 voor volwassenen en van 13u30 tot 14u30 voor kinderen en beginnelingen. (1E/u) DIEMBEPERCUSSIE : Atelier geanimeerd door Nathalie Vanderheyden, tel: 0478/620 501, op woensdag van 18u30 tot 20u (gemiddeld niveau) en van 20u tot 21u30 (beginnelingen) en donderdag van 18u30 tot 20u (beginnelingen en van 20u tot 21u30 tot 21u30 (gevorderden).<http://www.percutattoo.be> FOTO EN VIDEO : les in zichtopname en zwart-wit labo. Geanimeerd door Samir Tabib. Foto: Al de maandagen van 17u30 tot 19u. video van 19u tot 22u. TANGO ARGENTINO : geanimeerd door Eugenia Ramirez, Argentijnse beroepsdanseres en tangopedagoge (tel: 0486/960 133). Voor iedereen. Voor info: 0486/960133. eugeniaramirezmiro@hotmail.com. Maandag van 21u tot 22u30 en dinsdag van 19u30 tot 22u30. GYM: Maandag van 14u tot 15u senioren, maandag van 18u tot 19 voor de anderen, Ahmet Bozok (02/546 15 70) TAI CHI: maandag van 15u tot 16u (02/546 15 70) Initiatie tot de traditionele gemengde Rwandese dans : Deze dans verbindt tegelijkertijd de gratie en de soepelheid; een andere manier om fit te blijven. Donderdag van 18u tot 20u30. Louis: 0479/659 429. YOGA : Lessen gegeven op dinsdag van 17u45 tot 18u45 door Jany Dupire (02/546 15 70)



Des ateliers d’art contemporain s’ouvrent à Schaerbeek. Ils comptent offrir à chacun la possibilité de découvrir et d’expérimenter l’art actuel. Aucun bagage préalable n’est exigé. Juste la curiosité et pour commencer, un crayon et du papier. ART VINGT-ET-UN, responsable : Jacques Richard. Contacts : 02/735 69 52 ou richardjacques@belgacom.net. Adresse des cours : Maison des Arts, Chée de Haecht 147, 1030 Bruxelles.

Hedendaagse kunstateliers gaan open te Schaarbeek. Zij wensen aan iedereen de mogelijkheid te geven de hedendaagse kunst te ontdekken en te beleven. Geen enkele voorkennis is vereist. Alleen maar nieuwsgierigheid en om te starten, een potlood en papier. ART VINGT-ET-UN, verantwoordelijke: Jacques Richard. Contacten : 02/735 69 52 of richardjacques@belgacom.net. Adres voor de cursus: Huis der Kunsten, Haachtsesteenweg 147, 1030 Brussel.

Trois tilleuls ont été abattus, avenue Voltaire, à l’intersection de l’avenue Louis Bertrand. Cela fut nécessaire pour des raisons de sécurité. En effet, de nombreuses blessures mal cicatrisées fragilisaient ces arbres et de grosses branches risquaient de tomber à tout moment sur la plaine de jeux située non loin de là. Une petite tristesse pour éviter un éventuel accident plus triste encore.

Drie lindebomen werden omgehakt, op de Voltairelaan, aan het kruispunt met de Louis Bertrandlaan. Dat was nodig om veiligheidsredenen. Inderdaad, verschillende slecht geheelde wonden hadden deze bomen versterkt en grote takken dreigden op elk ogenblik te vallen op het nabijgelegen speelplein. Een kleine droevige zaak om een nog groter en droeviger ongeluk te vermijden.

Plus de larmes au Neptunium depuis l’installation d’une toute nouvelle installation de filtrage de l’eau. Celle-ci purifie 300m² d’eau par heure, non plus à l’aide du chlore mais avec de l’ozone.

Le résultat est immédiat : une eau parfaitement pure, la fin des irritations aux yeux pour les nageurs et une fréquentation en hausse.

Les crèches de Schaerbeek sous une bonne étoile. Elles ont en effet été rebaptisées en s’inspirant allègrement de la galaxie. Les petites étoiles, rue Guffens, La Trifide, bd. Léopold III, La petite Ourse, av. Voltaire, La planète bleue, rue Josaphat, Les petits soleils, rue Van Oost, Les étoiles filantes, av. de Roodebeek.

De kinderdagverblijven van Schaarbeek onder een goed gesternte. Zij werden inderdaad herdoopt door zich te laten inspireren door het melkwegstelsel. De kleine sterretjes, Guffensstraat, De driedelige ster, Leopold III-laan, De kleine Beer, Voltairelaan, De blauwe planeet, Josafatstraat, De kleine zonnetjes, Van Ooststraat, De vallende sterren, Roodebeeklaan.

L’opération marathon Tsunami organisée par le Cercle d’Athlétisme de Schaerbeek fut un réel succès. Cette longue course-relais de 48 heures s’est déroulée au stade Terdelt du vendredi 14 janvier 2005 au dimanche 16 janvier 2005. Chacun put faire un tour de piste et donner 5 € ou plus, versés directement aux victimes du tsunami du sud-est asiatique. Le Collège a participé activement et c’est avec plus ou moins de bonheur et de sueur que le Bourgmestre, les Echevins, les Echevines et quelques membres du CPAS ont fait un, voire pour certains, deux tours de pistes !

De Tsunami-marathoncampagne georganiseerd door de Atletiekvereniging van Schaarbeek werd een echt succes. Deze 48 uren lange aflossingskoers ging door in het Terdeltstadion van 14 tot 16 januari 2005. Iedereen kon een baanronde lopen en 5€ of meer geven, de som werd onmiddellijk gestort voor de slachtoffers van de tsunami in Zuidoost Azië. De Burgemeester, het College heeft actief deelgenomen en het is met blijdschap en zweet dat de Schepenen en enkele leden van het OCMW een en sommigen zelfs 2 rondes hebben gelopen !

On a tué le mouton ... Jeudi 20 janvier, la communauté musulmane a célébré la fête la plus importante de son calendrier : l’AIT. Occasion pour les familles de sacrifier rituellement un mouton. L’association des mosquées de Schaerbeek a pris en charge l’organisation d’un abattoir. La commune s’est chargée des aspects relevant de sa compétence : sanitaire, propreté, police et intégration sociale. Ce fut un succès remarquable. Nous remercions tous les citoyens, les uns pour avoir fêté l’événement dignement, les autres pour l’avoir accepté. Ce qui est parfois difficile.

Wij hebben het schaap geslacht ... Donderdag 20 januari, heeft de moslingemeenschap haar belangrijkste feest op haar kalender gevierd : de AIT. Een gelegenheid voor de families om een schaap ritueel te offeren. De vereniging der Moskeeën van Schaarbeek heeft de organisatie van een slachthuis op zich genomen. De gemeente heeft zich belast met de aspecten van haar bevoegdheid: gezondheid, netheid, toezicht en sociale integratie. Het werd een waar succes. Wij danken alle burgers, deze die dit evenement in alle waardigheid hebben gevierd en deze die het hebben aanvaard, hetgeen soms moeilijk is.

Tsunami, encore et toujours ... La Commune de Schaerbeek a fait don de 2500 € en faveur des victimes du Tsunami et compte organiser très prochainement une grande soirée de solidarité. Le Service Solidarité rappelle que vous pouvez verser vos dons notamment auprès du compte 000-0000012-12 avec la mention "raz-de-marée".

Tsunami, nog en altijd ... De gemeente Schaarbeek heeft een gift van 2500 € gedaan ten voordele van de slachtoffers van de Tsunami en wil binnenkort een grote solidariteitsavond organiseren. De dienst Solidariteit laat weten dat uw giften kunnen worden gestort op rekening 000-0000012-12 met de vermelding “vloedgolf”.

Editeur responsable - **Verantwoordelijke uitgever**
Jean-Pierre Vantighem
Maison Communale - Gemeentehuis
Place Colignonplein - Schaerbeek 1030 Schaarbeek

Secrétariat de rédaction - **Redactie secretariaat**
Nathalie Toillon
Tél : 02 244 72 22
Email : ntoillon@schaerbeek.irisnet.be

Rédacteur en chef - **Hoofredacteur**
Marc Weber

